

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 26 MAI 2015**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le mardi 26 mai 2015 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Mr BLACHIER Raphaël - Mme BREGEON Ségolène - Mr BUSSET Christophe - Mr CAVALLARO Vincent - Mr CHAPPAT Michel – Mr COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre (arrivé à 18 h 52) - Mme COURBON Béatrice - Mr FAURE Frédéric - Mr JOURDAIN Pierre – Mr ROCHE Alexandre – Mme SERAYET Michèle – Mr TEUMA Jean-Yves - Mr THOMAS Alain

ABSENTS EXCUSES : Mme BLANC Jocelyne (pouvoir à Mr CHAPPAT Michel)  
Mr VAURE Alexandre (pouvoir à Mr BLACHIER Raphaël)

Secrétaire de séance : Mr FAURE Frédéric

Membres en exercice : 15                      Présents : 13                      Pouvoirs : 2                      Votants : 15

Le compte rendu de la réunion du 10 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LE DENEIGEMENT DE LEUR VOIRIE AU COURS DE LA CAMPAGNE HIVERNALE 2014/2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales, adopté en séance du 19 octobre 2014, les communes peuvent solliciter une subvention pour l'hiver 2014/2015.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du conseil général.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** cette proposition.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre de l'aide aux communs pour le déneigement de leur voirie au cours de la campagne hivernale 2014/2015.

\*\*\*\*\*

**ENSEIGNEMENT - EVEIL MUSICAL ANNEE SCOLAIRE 2015/2016,  
CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE  
ARDECHE MUSIQUE ET DANSE ET LA COMMUNE DE SAVAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse reçu le 11 mai 2015 concernant la convention relative à la sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui prévoit un forfait de 15 séances pour chacune des deux classes de l'école privée de Savas.

La commune versera au Syndicat Mixte de Ardèche Musique et Danse 1 125,60 euros soit 60 % du coût de la prestation. Le Département s'engage à prendre en charge le solde soit 750,40 euros.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** cette convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

\*\*\*\*\*

**FINANCES - TARIF TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pour l'utilisation du court de tennis pour la saison 2014-2015 soit du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante :

Habitants de Savas :

Adolescents et adultes : 18 euros  
Enfants moins de 12 ans : 8 euros

Extérieur :

Adolescents et adultes : 22 euros  
Enfants moins de 12 ans : 10 euros

IL propose au Conseil Municipal de maintenir ces tarifs pour la saison 2015/2016.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants pour la saison 2015-2016 (du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai) soit :

Habitants de Savas :

Adolescents et adultes : 18 euros  
Enfants moins de 12 ans : 8 euros

Extérieur :

Adolescents et adultes : 22 euros  
Enfants moins de 12 ans : 10 euros

\*\*\*\*\*

Après débat au sein du conseil municipal et après avoir pris l'avis des conseillères et conseillers municipaux, le maire décide de retirer la délibération relative à la convention de mise à disposition de personnel et matériel entre la commune de Saint-Clair et la commune de Savas.

\*\*\*\*\*

## **FINANCES – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LE GROUPEMENT DES SYLVICULTEURS DU HAUT-VIVARAIS ET L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GESTION FORESTIERE DU FAYET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Groupement des Sylviculteurs du Haut-Vivarais et de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Fayet. Ceux-ci sollicitent le Conseil Municipal pour la mise à disposition d'un local communal à usage de bureau. Ils proposent d'occuper le bureau faisant office de secrétariat dans l'ancienne mairie moyennant une participation financière.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Groupement des Sylviculteurs du Haut-Vivarais et de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Fayet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande et donne lecture de la convention à établir entre la commune, le Groupement des Sylviculteurs du Haut-Vivarais et l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Fayet, fixant les modalités de cette mise à disposition.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de mettre à disposition du Groupement des Sylviculteurs du Haut-Vivarais et de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Fayet, le bureau faisant office de secrétariat dans l'ancienne mairie pour une participation d'un montant de 100 euros par mois.

**APPROUVE** les termes de la convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

\*\*\*\*\*

### **Informations diverses**

Décision : acquisition d'un broyeur d'accotement

Ogec : concert le 30 mai 2015

L'Ardéchoise

La séance est levée à 20 h 30.